

Appel à projets énergie: Innovations et expérimentations territoriales



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Contexte

- **Un dispositif élaboré par la Direction de l'environnement et de l'énergie dédié à l'innovation dans le domaine de l'énergie.**
- Un dispositif « Appel à projets » qui vient compléter les dispositifs portés par la Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- Il ne s'agit pas pour la Direction de l'environnement et de l'énergie d'accompagner la recherche fondamentale mais:
 - De faire des partenariats un vecteur d'innovation (diversité des partenariats entre grandes entreprises, petites et moyennes entreprises, start-up, pôle de compétitivité, centres de recherche, collectivités),
 - Pour faire émerger des projets innovants qui profitent de la diversité des savoirs faire en présence.
- L'innovation réside essentiellement dans le partenariat et dans la manière de mobiliser les ressources existantes.



Bénéficiaires et projets cibles

- **Les projets sont préférentiellement présentés par des entreprises et/ou des entités publiques ou privées dans le cadre d'accords partenariaux comme le consortium.**
- **Pour le bâtiment, les axes d'innovation retenus sont les suivants:**
 - Les opérations de mutualisation des échanges énergétiques entre bâtiments (blockchain);
 - Le pilotage et la maîtrise de la demande en énergie;
 - L'ingénierie écologique;
 - La qualité de l'air intérieure;
 - La réduction des effets d'îlots de chaleur...
- **Les autres axes d'innovation sont: les énergies renouvelables, le stockage et la conversion de l'énergie, les usages.**



Aide régionale

- **L'aide se fait sur les dépenses d'investissement qui sont seules éligibles**
- **Les aides régionales sont accordées au cas par cas, dans la limite des taux et plafonds ci-dessous:**
 - Grandes entreprises et collectivités locales: 20%
 - Petites et moyennes entreprises: 30%
 - Plafond de subvention régionale: 500 000€
- **La Région peut proposer un mode de financement alternatif/complémentaire avec la mobilisation de FEDER par exemple.**
- **Sont privilégiés les projets dont le budget total est supérieur à 500 000€.**



Comment solliciter la Région ?

- Le texte de l'appel à projets et le formulaire de candidature sont disponibles sur le site de la Région:
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/>
- Contact (dans l'immédiat):

Emmanuelle DURRANT

Chargée de mission service « Expertise »

Direction Environnement Energie

T 04 26 73 47 96

emmanuelle.durrant@auvergnerhonealpes.fr

- En fonction des caractéristiques des projets, des ressources humaines complémentaires sont mobilisées pour analyser les projets.



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /
Lyon**

1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 — 69269 Cedex 2

Tél. 04 26 73 40 00 **Fax.** 04 26 73 42 18

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /
Clermont-Ferrand**

59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.eu

